

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal du Mardi 13 Mai 2025 à 20H

Date de convocation : 06 Mai 2025

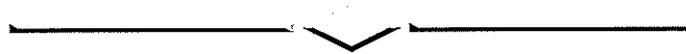
Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, BORRAS Isabelle, CETTIER Nicolas, FÉRÈRE Dominique, GENTHON Agnès, ORLOWSKI François, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.

Absent non excusé : RIOU Gaëtan

Absents excusés : DUMOULIN Patrick, SERREE Stéphane

Pouvoirs : DUMOULIN Patrick à VALLERANT Jacques, SERREE Stéphane à CETTIER Nicolas

Secrétaire de séance : AGERON Jérémy



Madame le Maire propose de supprimer la délibération concernant l'opération façade car il n'est pas nécessaire de délibérer pour ce point. Accord du Conseil Municipal.

Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

Déclaration d'intention d'aliéner

Madame le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner concernant :

- la parcelle cadastrée : AB 415 – Rue St Antoine

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas exercer le droit de préemption de la commune.

2025-30 Règlement cantine année scolaire 2025-2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Adopte, le règlement intérieur de la cantine scolaire, annexé à la présente délibération, pour l'année scolaire 2025-2026.
- Autorise Madame le Maire à le signer.

2025-31 Règlement garderie année scolaire 2025-2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le règlement intérieur de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Adopte le règlement intérieur de la garderie périscolaire, annexé à la présente délibération, pour l'année scolaire 2025-2026.
- Autorise Madame le Maire à le signer.

2025-32 Dépôt permis de construire et autorisation de travaux pour la réhabilitation et l'extension de l'ancienne cantine

Considérant que Madame le Maire doit être autorisée par son Conseil Municipal pour pouvoir déposer un permis de construire et une autorisation de travaux au nom de la commune,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et extension de l'ancienne cantine en classe - salle de motricité et mise en accessibilité des sanitaires et de l'entrée de la classe maternelle existante et, que pour mener à bien ce projet, le dépôt d'un permis de construire et d'une autorisation de travaux sont nécessaires.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise Madame le Maire à déposer le permis de construire et l'autorisation de travaux pour une salle de classe et une salle de psychomotricité,
- habilite Madame le Maire à effectuer toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce se rapportant à ces permis de construire et autorisation de travaux.

2025-33 Création d'une servitude de passage sur la parcelle C 337

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'office notarial d'Hauterives sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude sur la parcelle C337. Cette servitude est nécessaire afin de desservir légalement la parcelle C334 pour qu'elle s'y raccorde pour les eaux usées. L'ensemble des frais ainsi que les honoraires seront à la charge du propriétaire de la parcelle C334.

La condition pour que cette servitude soit créée est que le propriétaire de la parcelle C334 respecte le permis de construire n° PC 026 143 22 00015 concernant la construction d'un bâtiment industriel pour une société de couverture de zinguerie et les autres autorisations d'urbanismes favorables si elles se présentaient. Si tel n'est pas le cas, la commune se réserve le droit de supprimer cette servitude.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle C337 en respectant les conditions ci-dessus exposées
- Dit que l'ensemble des frais et des honoraires seront à la charge du propriétaire de la parcelle C334
- Dit que la commune se réserve le droit de supprimer cette servitude si les autorisations d'urbanismes ne sont pas respectées.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces et documents pouvant s'y rapporter.

2025-34 Demande de subvention au Conseil Régional et CD26 pour des travaux sylvicoles

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2025.

La nature des travaux est la suivante :

Dépressage et nettoyage manuel en plein de jeune peuplement feuillu.

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

Dépenses subventionnables travaux	3 968 €
* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional	1 190 €
* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental 26	1 190 €
* Montant total des subventions	2 380 €
* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés	1 587 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve le plan de financement présenté,
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,
- Sollicite l'aide du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux subventionnables.

2025-35 Demande d'acquisition d'un barnum à la Région AURA

Madame le Maire informe que la région Auvergne-Rhône-Alpes propose d'acquérir un barnum à titre gratuit aux communes de moins de 2 000 habitants afin de le mettre à disposition des associations présentes sur son territoire.

Pour être éligible au dispositif, la commune doit être implantée sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ne pas être rattachée à une métropole régionale et ne pas totaliser plus de 2 000 habitants.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer le dossier de demande d'acquisition d'un barnum à titre gratuit auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise Madame le Maire à déposer le dossier de demande d'acquisition d'un barnum à titre gratuit auprès de la Région-Auvergne-Rhône-Alpes
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces et documents pouvant s'y rapporter.

2025-36 Choix bureau de contrôle pour la rénovation de l'ancienne cantine

Madame le Maire présente le contrat d'Alpes Contrôles pour réaliser la mission de contrôle technique pour un montant de 7 700€ HT et les autres missions (attestation relative au respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées, attestation sismique au dépôt de permis de construire et à la déclaration d'achèvement des travaux et avis en phase rédaction de notice de sécurité) pour un montant de 1 300€ HT.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à ce contrat.

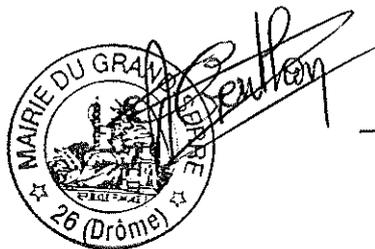
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte le contrat ci-dessus présenté pour un montant de 9 000€ HT
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces et documents pouvant s'y rapporter.

Fin de séance à 20h35

Le 10 Juin 2025

Le Maire,
Agnès GENTHON



Le secrétaire,
AGERON Jérémy

A handwritten signature, "AGERON Jérémy", is written on a horizontal line.